



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt

DULONG JARDINERIE SARL
Route de Bordeaux
47600 NERAC

Service régional de l'alimentation
Pôle contrôles phytosanitaire & vétérinaire en charge de la
protection des végétaux

Dossier suivi par : Elodie THIEBAUT

Courriel : sral.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Tél. : 05 56 00 43 88

Fax : 05 56 00 42 31

Réf.

002009

Références :

- Vu** les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** la délégation de signature du préfet de la région Aquitaine au DRAAF de la région Aquitaine en date du 10 septembre 2012 ;
- Vu** votre demande d'agrément en date du 27/01/2013

Agrément d'organisme exerçant des activités de distribution, d'application en prestation de service, de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

L'établissement désigné : DULONG JARDINERIE SARL

Domicilé à : Route de Bordeaux
47600 NERAC

est agréé sous le **numéro d'immatriculation: AQ01701**

Domaines d'activité :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels **NON**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels **OUI**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service **NON**
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application **NON**

Validité :

Agrément accordé sans limitation dans le temps, sous réserve du maintien du respect des conditions nécessaires

Le certificat d'agrément peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.